



## SAISON DE CHASSE AU QUÉBEC

<b>Caribou</b>			
<b>Engin : armes à feu et arc</b>			
<b>Espèce</b>	<b>Zones où la chasse est permise</b>	<b>Périodes de chasse 2008-2009</b>	<b>Périodes de chasse 2009-2010</b>
<b>Caribou</b>	Les secteurs A et B de la zone 22 <i>Note 1</i>	du 15 novembre 2008 au 15 février 2009	du 15 novembre 2009 au 15 février 2010
	La partie nord de la zone 23	du 1 <sup>er</sup> août 2008 au 31 octobre 2008 et du 15 février 2009 au 15 avril 2009	du 1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 octobre 2009 et du 15 février 2010 au 15 avril 2010
	La partie sud de la zone 23	du 15 novembre 2008 au 31 mars 2009	du 15 novembre 2009 au 31 mars 2010
	24	du 1 <sup>er</sup> août 2008 au 30 septembre 2008	du 1 <sup>er</sup> août 2009 au 30 septembre 2009
<p><b>Note 1 :</b> Le secteur A de cette zone est réservé aux résidents du Québec sélectionnés par tirage au sort. Dans le secteur B, tout chasseur doit utiliser les services offerts par un pourvoyeur. Pour chasser dans ces secteurs, il faut être titulaire du permis approprié au secteur visé.</p>			

**Note :** les informations contenues dans ce documents sont le reflet du document fournis par Service canadien de la faune (Environnement Canada). Des changements peuvent survenir au sien du Service canadien de la faune sans que ce document soit mise-à-jour. On vous invite donc à contre vérifier directement sur leur site internet (<http://www.gc.ec.gc.ca/faune/faune.html>)

(<http://www.emotionchassepeche.com/>)